

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 OCTOBRE 2012

PROCES VERBAL

L'an deux mil douze, le dix huit du mois d'octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par le Président en exercice, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX

PRESENTS :

BREUX – JOUY : Christophe BARBARA, Pascale BOUDART, Alberto RODRIGUES

CORBREUSE : Christophe MAZOUÉ, Patricia MILLOCHAU, Denis MOUNOURY,

DOURDAN : Anne BERTHELOT, Daniel CATALAN, Jean-Jacques DULONG, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS,

LA FORET LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH, Patrick FROGER, Dominique JAIN,

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Maurice ROBIN, Claude VANNIER-RUHIER

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Maryse DI MAIO, Carine HOUDOUIN, Marie Thérèse LEROUX,

ROINVILLE S/DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Elisabeth GAURIAT, Yannick HAMOIGNON

SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Jean-Pierre DELAUNAY, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT, Jean-Pierre LOCHARD, Dominique TCHAT,

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE,

SERMAISE : Jacqueline BESSE, Gérard HAUTEFEUILLE, Valérie LACOSTE,

1^{ère} convocation adressée le 28 septembre 2012

Ordre du jour et documents de travail transmis le 12 octobre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 42

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe MAZOUÉ

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012, a été adressé en son temps à chaque conseiller communautaire. Aucune observation n'étant à formuler, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

❖ **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé et les explications sollicitées pour chaque décision, le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire en a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ **DEUXIEME RENDU DE L'ETUDE PETITE ENFANCE PAR LE CABINET ANATER**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, Vice présidente chargée de l'enfance

Pour mémoire il est ici rappelé que le dossier « petite enfance » fait l'objet d'une étude approfondie visant à définir un « SCHEMA D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE et de l'ENFANCE »

La mission confiée au cabinet ANATER est structurée en trois principales étapes :

- **ETAPE 1** : réalisation d'un diagnostic prospectif sur l'offre et les besoins d'accueil de l'enfance/jeunesse. Ce diagnostic doit permettre de dégager les limites de l'action localement menée et les principaux enjeux de développement pour chaque thématique.
- **ETAPE 2** : définition d'une stratégie communautaire dédiée au développement des services d'accueil /jeunesse dans un cadre politique à moyen et long terme,
- **ETAPE 3** : formalisation d'un programme d'actions proposant une première déclinaison opérationnelle de la stratégie de développement précédemment validée par les conseillers communautaires

Nous sommes, ce jour, à la fin de l'étape 2 : l'étape 1 ayant été franchie lors du conseil communautaire du 20 septembre dernier

Le bureau d'études ANATER développe devant le conseil communautaire, le déroulé de leur mission :

Extrait du rapport développé par le Bureau ANATER : (L'intégralité est consultable au siège de la CCDH)

1. « Une stratégie pour guider l'action de la CCDH pour les dix prochaines années...

...en fonction des compétences déjà prises et des décisions politiques déjà actées.

Les élus de la CCDH ont décidé, lors du conseil communautaire du 20 septembre dernier, d'étendre l'exercice de leur compétence en matière d'enfance (jusqu'ici consacré aux 4-12 ans via la gestion de l'activité ALSH) au champ des 0-3 ans. De fait, cette stratégie décline des objectifs stratégiques qui visent clairement à ajuster et optimiser les services déjà existants, qu'ils fussent déjà communautaires ou en passe de le devenir dès janvier 2013, mais aussi à en développer de nouveaux.

... en anticipant une évolution possible en matière d'exercice des compétences

Pour autant, il nous semble qu'une stratégie de développement qui vise des objectifs à moyen et long termes (5 à 10 ans) se doit aussi d'envisager une évolution progressive de l'action communautaire à travers un exercice de la compétence élargie à la jeunesse (13-18 ans). Certes, les choix politiques actuels ne sont pas ceux-ci, mais les enjeux déclinés par le diagnostic en matière de jeunesse (des besoins dans les petites communes et des services sous exploités quand ils existent) et le point de vue exprimés en particulier par les maires des petites communes (l'expression d'une certaine difficulté à gérer la question de la jeunesse et le postulat que les réponses à apporter se jouent à l'échelle communautaire) laissent présager que cette question pourrait revenir, à terme, dans les débats communautaires. Pour anticiper cela, ce cadre stratégique apporte donc déjà des réponses et des orientations souhaitables au regard des enjeux observés.

...en ne se référant pas seulement au contexte économique actuel

Il nous semble que la stratégie doit quelle que peu se départir du contexte économique actuel afin de ne pas bloquer les ambitions communautaires futures même si la situation de crise induit qu'on agisse plutôt dans un avenir proche à moyens quasiment constants. Cette situation très conjoncturelle pourrait en effet évoluer favorablement d'ici 5 à 10 ans ce qui induirait des moyens différents mais aussi, par principe, des ambitions plus affirmées. De fait, cette stratégie décline des orientations visant à répondre de manière exhaustive aux enjeux thématiques sans considération budgétaire en partant du principe que « qui peut le plus, peut le moins ».

Au final, cette stratégie de développement doit permettre :

- *aux élus de clarifier le sens de l'action communautaire en matière d'enfance/jeunesse et ainsi de mieux mobiliser les acteurs locaux et partenaires institutionnels selon des lignes politiques et stratégiques claires et partagées.*
- *d'apporter des réponses adaptées d'un point de vue stratégique et opérationnel aux enjeux locaux en matière de développement et de renforcement des services enfance/jeunesse.*
- *de garantir la qualité de vie sur un territoire qui reste très attractif.*
- *de proposer une vraie plus-value communautaire en matière d'exercice de la compétence enfance/jeunesse et ainsi de qualifier dans la durée la politique Enfance/jeunesse collectivement portée à l'échelle de la CCDH.*

2. La structuration générale de la stratégie de développement

La stratégie proposée se décline en cinq grands piliers permettant d'orienter le sens de l'action communautaire de développement et de renforcement des services Enfance/jeunesse :

- *Pilier stratégique n°1 : Des axes de travail pour fixer les objectifs de travail*
- *Pilier stratégique n°2 : Des principes pour orienter les actions et donc les choix politiques*
- *Pilier stratégique n°3 : Des conditions de réussite pour garantir la mise en œuvre des projets*
- *Pilier stratégique n°4 : Des grandes thématiques pour définir les contenus opérationnels*
- *Pilier stratégique n°5 : Des chantiers transversaux pour mieux travailler sur des problématiques partagées par une large majorité des acteurs du territoire. »*

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Olivier LEGOIS, Dominique ECHAROUX, Christophe BARBARA, Jeannick MOUNOURY, Marie-Thérèse LEROUX, Denis MOUNOURY, Christiane PATURAUD, les membres du conseil, à l'unanimité, VALIDENT les propositions du Bureau d'études ANATER et DECIDENT la poursuite vers la phase 3.

La phase 3 mettra en place un plan d'actions opérationnelles.

❖ **REDEPLOIEMENT DES VICES PRESIDENCES**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX

Afin de répondre au mieux, aux charges de travail induites par les « futurs gros chantiers » un redéploiement des vices présidences est apparu nécessaire.

Le nombre de vice présidence n'est pas modifié ; seule la répartition des délégations change – elles sont accordées par le Président et font l'objet d'un arrêté individuel –

Rappel du mode de calcul des indemnités : Le décret n° 2010 – 761 du 7 juillet 2010 fixe les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux.

L'indice brut 1015 sert de base au calcul ; il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les % de rémunérations accordés à chaque vice présidence : pour ce qui concerne la CCDH, la délibération du 11 mars 2010 a fixé ces pourcentages à 90 % des plafonds autorisés, avec une variation en fonction des charges de travail estimées ;

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Olivier LEGOIS et Maryse DI MAIO, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, fixent la rémunération des vices présidences, tenant compte des nouvelles responsabilités confiées au 9^{ème} vice président.

❖ **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET CCDH**

Rapporteur : Marie Thérèse LEROUX

LE BUDGET PRIMITIF 2012 a été adopté par délibération du conseil communautaire du 11 avril 2012, avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2011 ;

L'objectif de cette décision modificative est d'ajuster certaines inscriptions budgétaires et plus particulièrement le montant de la dotation forfaitaire et de la dotation d'intercommunalité qui nous a été accordées au titre de l'année 2012 ;

Chaque conseiller communautaire a reçu une note détaillée reprenant chaque modification ;

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Dominique ECHAROUX, Jean-Pierre DELAUNAY, Philippe DJOURACHKOVITCH, Gérard HAUTEFEUILLE, Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS et Jocelyne GUIDEZ, la décision modificative n° 1, du budget CCDH est adoptée à l'unanimité.

❖ **BS 2012 – HUDOLIA**

Rapporteur : Marie Thérèse LEROUX

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget supplémentaire 2012 qui affecte exclusivement les résultats du compte d'exploitation du compte administratif 2011 ; lequel BUDGET SUPPLEMENTAIRE porte sur la somme de 5 740,44 euros

❖ **MOFICATIONS DES REPRESENTANTS CCDH AUPRÈS DU SICTOM**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX

Pour mémoire, il est rappelé que la CCDH a délégué au SICTOM DU HUREPOIX, sa compétence relative à la collecte et au traitement des ordures ménagère.

A ce titre, la CCDH participe aux décisions du SICTOM à travers les délégués désignés par la présente assemblée délibérante, à raison de 22 titulaires et 11 suppléants,.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil, à l'unanimité, modifient la liste de ses représentants et désignent Pascale LEVASSEUR, Gilles MARTY en qualité de titulaires et Jean GRAS en qualité de suppléant ;

Ainsi, la liste des représentants de la CCDH auprès du SICTOM est établie comme suite :

Titulaires

Pascale BOUDART, Fernando RODRIGUES, Gilles MARTY, Pascale LEVASSEUR, Olivier LEGOIS, Jean-Pierre DELPOUVE, Marie-Ange GANGNEBIEN, Jean-François LACOUDRE, Serge DELOGES Claude VANNIER-RUHIER, Roland DEPARDIEU, Philippe DAGUENET, Marie-Thérèse LEROUX, Patrick LEMANISSIER, Dominique ECHAROUX, Jean-Claude HUBERTY, Jean-Marie GELE, Rémi BOYER, Alain DESOUTER, Martine BARRES, Gérard HAUTEFEUILLE, Claude DELAFRAYE

Suppléants

Alberto RODRIGUES, Jean GRAS, Eric CHARRON, Patrick FROGER, Maurice ROBIN, Jeannick MOUNOURY, Jean-Philippe POUQUET, Joëlle COADIC, Céline FIRON, Françoise DOLLEY, Pascal JAVOURET

• **QUESTIONS DIVERSES**

INFORMATIONS DONNEES PAR CHRISTOPHE BARBARA SUR L'AVANCEE DU SDRIF :
TOUS LES DOCUMENTS (ECRITS ET GRAPHIQUES) SONT EN LIGNE SUR LE SITE DE LA
REGION ILE DE FRANCE

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Le BUREAU	au siège - 08 h 30
Les COMMISSIONS	au siège, aux heures précisées
Le COMITE DE SUIVI HUDOLIA	à HUDOLIA, aux heures précisées
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE	à 20 heures 30 dans les communes

BUREAU (2ème et 4ème mercredi du mois) RV 8 H 30 – début des travaux 9 heures -

Mercredi 24 octobre	8 heures 30 (RV 8 heures 15)
Mercredi 7 novembre	
Mercredi 14 novembre	
Mercredi 05 décembre	
Mercredi 12 décembre	
Mercredi 09 janvier	

COMMISSIONS :

Commission DEVELOPPEMENT ECO	23 OCTOBRE	18 heures 30
Commission SPORT	25 OCTOBRE	18 heures 30
Commission PETITE ENFANCE	05 NOVEMBRE	15 heures 00

- CTP 25 octobre 14 heures
- CONFERENCE DE REDACTION 25 Octobre 09 heures

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 15 NOVEMBRE	SAINT CHERON
JEUDI 20 DECEMBRE	BREUX JOUY
JEUDI 17 JANVIER	LES GRANGES LE ROI

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 18 octobre à 23 heures 15.

Le Président



Dominique ECHAROUX